

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance n° 73 du 6 juin 2019, 14 h

Pharo – Amphithéâtre Gastaud – Marseille

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 11 juillet 2019

Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège des professeurs et personnels assimilés :

Vincent EGEA (pouvoir), Nathalie BONNARDEL, Nathalie FABBE-COSTES, Marcel PASQUINELLI (pouvoir), Chantal TARDIF (pouvoir).

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :

William BENESSIANO, Christophe BUFFAT, Denis COLLOMP, François DEVRED, Mohammed KOUBITI (pouvoir), Mohamed OUFELLI, Nathalie-Audrey RUBIO, Eric VALERIO.

Collège des Usagers :

Nadjma ATTOUMANI (pouvoir), Lyes BELHADJ, Kane MARLIN, Pierre MARTIN (pouvoir), Lucas SCHNEIDER (pouvoir), Nina SICARD-BENMEDJAHED (pouvoir).

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Béatrice DELORGE.

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Cheffia NATOURI (pouvoir), Martine RENAUD (pouvoir).

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Effectif présent ou représenté : 22

PARTICIPE A LA SEANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : Marc BRUANT (représenté par Sandrine CLOAREC)

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Nathalie ALMERAS, Laurence AMERICI, Caroline BULGARELLI, Valérie CARAGUEL, Fanny CLAIN, Idoya DE PONCINS, Bertrand DEVOUARD, Marc GEORGELIN, Pierre GRANIER, Chantal GUITTET-DURAND, Hervé JUVENAL, Sophie LAMOUREUX, Lionel NICOD, Jean-François PABA, Nathalie PARQUIER, Goetz PARSIEGLA, Frédérique TESSIER.

ORDRE DU JOUR :

I. Approbation de procès-verbal

- PV de la CFVU du 09/05/2019 (pour approbation)

II. Actualités

III. Présentation

- Bilan 2018 du Festival d'Aix-en-Provence

IV. Formation / Pédagogie

- Proposition de règles de calcul du tarif globalisé réduit pour une deuxième inscription (hors diplômes nationaux en formation initiale) (pour avis)
- Diplômes d'établissement pour 2019/2020 : (pour avis)
 - o Demandes de renouvellement, modification et fermeture
 - o Tarifs
- Ajustements de l'offre de formation (présentiel - à distance) des composantes pour 2019/2020 : vague 1 (pour avis)

- Calendriers universitaires des composantes 2019/2020 :
 - o Date de début des inscriptions administratives : rectificatif (pour avis)
 - o Vague 2 (pour délibération)

V. Vie étudiante

- Signatures de la Charte des associations étudiantes (pour information)
- Projets FSDIE (pour délibération)

VI. Questions diverses

Le VP Formation ouvre la séance à 14 h 14.

I APPROBATION DE PROCES-VERBAL

PV de la CFVU du 9 mai 2019

Les membres de la CFVU approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 9 mai 2019.

II ACTUALITES

Le VP Formation expose les points d'actualité suivants :

1) Colloque inaugural du GIFT HANDICAP

Lors du colloque inaugural du GIFT Handicap sur « L'accessibilité universelle des personnes en situation de handicap : un prérequis pour changer les représentations » le 24 mai 2019 à Saint Charles, **Mme Delorge** a présenté les actions réalisées à AMU en termes d'accessibilité des étudiants principalement, mais également des personnels.

Durant cette journée, d'autres interventions ont été réalisées, notamment sur la représentation des personnes en situation de handicap ou sur l'inclusion des enfants en milieu ordinaire.

2) Grand concert d'AMU

Mme Guittet-Durand informe les membres de la CFVU des concerts donnés par les trois ensembles musicaux d'AMU, OSAMU, CHORAMU et O'JAZZ AMU au Palais de la Bourse le dimanche 26 mai dernier dans le cadre des Dimanches de la Canebière.

3) « Valide ou en situation de handicap, tous des super héros »

Dans le cadre du bilan de la première année du schéma directeur du Handicap, **Mme Delorge** annonce la journée organisée le 14 juin 2019 sur la campus d'Aix-en-Provence en présence de M. Adda ABDELLI, acteur et co-auteur de la série « Vestiaires » et de M. Pierre LE COZ, philosophe à AMU. Cette manifestation permettra de « Tout savoir de la politique inclusive des personnes en situation de handicap au sein d'Aix-Marseille Université ».

Un hommage sera également rendu à une étudiante en situation de handicap de deuxième année de licence à la FSS décédée le 31 mai dernier. Elle était une grande sportive et avait participé à la campagne d'affiches sur les femmes et le sport dans le cadre de l'engagement d'AMU pour l'égalité femmes-hommes ou la lutte contre les discriminations.

4) Journée Portes Ouvertes au CIPE'Lab

Les CIPE'Lab ouvrent leurs portes à tous les enseignants le jeudi 20 juin prochain sur trois sites :

- Aix-en-Provence, CIPE'Lab de la BU des Fenouillères
- Marseille St-Charles, CIPE'Lab et studio d'enregistrement
- Marseille Luminy, CIPE'Lab et HexaLab de l'Hexagone.

Mme Caraguel ajoute que le CIPE'Lab du pôle multimédia d'ALLSH participera également à cet événement.

5) Lancement du réseau Alumni

M. Collomp fait part du très bon déroulement de la soirée de lancement du réseau des alumni, anciens diplômés d'AMU, le 24 mai dernier à la CCIMP, qui a réuni environ trois cents personnes.

6) Etudes en France

Le VP formation porte à la connaissance des membres de la CFVU le projet du Ministère de modification du calendrier de recrutement des étudiants extra-communautaires sur Etudes en France de la L1 au M1. L'avancement de deux mois du calendrier pourrait créer d'importantes perturbations dans le recrutement dans les formations d'AMU.

Les composantes ont été sollicitées afin de faire part de leur avis à ce sujet d'ici le mardi 11 juin et un point sur cette proposition est également prévu lors de la conférence de doyens afin de faire remonter les observations d'AMU au Ministère.

III PRESENTATION

Bilan 2018 du Festival d'Aix-en-Provence

Mme Tessier, responsable du service éducatif au sein du département Passerelles du Festival d'Aix-en-Provence, présente le bilan moral et financier du Festival d'Aix-en-Provence pour l'année 2018 (voir annexe 1).

Elle précise que, depuis quatre ans, ce département développe des actions de démocratisation de l'opéra à destination de tous les étudiants d'AMU et certaines opérations étaient accompagnées jusqu'à cette année par le FSDIE.

En 2018, le Festival d'Aix-en-Provence a ainsi participé à la vie culturelle et favorisé la pratique artistique des étudiants, avec notamment le programme « Opéra on » qui leur permet d'assister à une représentation en juillet à un tarif de 9 euros en catégorie supérieure, en prenant part en avril à des événements des JACES ou dans le cadre des ateliers de pratique vocale.

Le Festival a également contribué à l'insertion professionnelle des étudiants par la mise en place de formations de plasticiens-relais dans le cadre du projet *Orfeo & Majnun* ou en participant à des tables rondes et des journées portes-ouvertes.

M. Valério trouve ces dispositifs à destination des étudiants formidables car ils leur permettent de découvrir un domaine qui leur était inconnu. **Mme Tessier** confirme effectivement l'intérêt croissant des étudiants pour l'opéra ou l'art lyrique après avoir assisté à une représentation pour la première fois.

M. Collomp et **Mme Guittet-Durand** font également part du partenariat entre AMU et l'Opéra de Marseille qui donne la possibilité à des étudiants d'assister gratuitement à trois répétitions générales de spectacles.

Aux remarques de **M. Marlin** sur la différence de fréquentations au dispositif « Opéra On » selon les secteurs de formation des étudiants et le plus fort taux en ALLSH, **Mme Tessier** répond qu'il est difficile et compliqué de faire coïncider la programmation de juin à juillet du Festival avec les emplois du temps de tous les étudiants d'AMU ou de créer des événements lorsque les étudiants sont en examen ou en stage.

Mme Tessier ajoute que son but est de s'implanter sur tout le territoire et dans la durée.

Le VP Formation remercie Mme Tessier pour sa présentation très intéressante.

IV FORMATION / PEDAGOGIE

1) Proposition de règles de calcul du tarif globalisé réduit pour une deuxième inscription (hors diplômes nationaux en formation initiale)

Dans le cadre de la globalisation des tarifs, **Mme de Poncins** précise qu'il s'agit de proposer un tarif globalisé réduit pour une deuxième inscription dans un diplôme national en formation continue ou dans un diplôme d'établissement en formation initiale ou continue. En effet, dans ces cas-là, le tarif réduit d'inscription doit être fixé par une règle propre à chaque établissement (voir annexe 2).

Il s'agit ainsi de ne pas refaire payer à un étudiant :

- les droits de bibliothèques de 34 euros dans le cas d'une deuxième inscription dans un diplôme d'établissement en formation initiale ;
- la participation « Vie de campus » de 35 euros et les droits de bibliothèques de 34 euros pour une deuxième inscription dans un diplôme national ou d'établissement en formation continue.

Mme Almeras rappelle que dans le cadre des diplômes nationaux en formation initiale, le tarif réduit est fixé par le Ministère par arrêté national.

Le VP Formation indique également que la proposition d'une telle règle avait été sollicitée par les composantes lors d'une précédente conférence de doyens.

M. Belhadj trouve le principe de ce dispositif très bien et signale une coquille en bas de ce texte.

Vote

Sous réserve de la correction demandée au paragraphe précédent, la CFVU émet un avis favorable à l'unanimité à la proposition de règles de calcul du tarif globalisé réduit pour une deuxième inscription (hors diplômes nationaux en formation initiale), présentée en annexe 2 au présent procès-verbal.

Avant de passer au point suivant, **le VP Formation** informe les membres de la CFVU de changements dans le déroulement de la suite de la séance en raison de contraintes de certains intervenants.

2) Ajustements de l'offre de formation (présentiel - à distance) des composantes pour 2019/2020 : vague 1

Le VP Formation indique tout d'abord qu'un courrier de cadrage relatif aux modalités de la campagne de modifications de l'offre de formation pour la deuxième année du contrat d'accréditation 2018/2023 a été envoyé à chaque composante. De nombreux ajustements ont ainsi été demandés pour l'année 2019/2020.

M. Collomp rappelle que les composantes avaient la possibilité de proposer des modifications d'intitulés de parcours-type ou d'UE, des redistributions de crédits entre UE, des recompositions d'UE, des variations de volumes horaires d'une UE ou des créations / suppressions d'UE.

Ces demandes devaient avoir lieu dans le cas de l'ouverture d'une formation à l'apprentissage, d'un projet soutenu par AMIDEX, d'une réforme réglementaire (en santé par exemple), d'un programme Erasmus dans le cadre d'un partenariat international, d'une création d'un parcours international dans le cadre du projet CIVIS ou de l'ouverture à distance d'une formation.

Il ajoute que les augmentations de charges d'enseignements (HETD) devaient être dûment financées et argumentées.

M. Collomp précise que des séances préparatoires et des échanges préalables ont eu lieu avec les composantes et souligne le travail important de contrôles réalisé par la DEVE, et plus particulièrement par **M. Juvenal**.

Il présente ensuite les modifications proposées par les composantes ALLSH, EJCAM, ESPE, FDSP, FEG, IAE, IEP, IMPGT, OSU PYTHEAS, PHARMACIE et SCIENCES récapitulées dans un tableau synthétique (voir annexe 3).

Il signale que quelques modifications de formes et une harmonisation dans des intitulés sont à effectuer, notamment en supprimant les termes « parcours type » redondants dans le titre même du parcours type.

Il ajoute qu'un problème sur l'application Pacôme impacte les effectifs ou les répartitions dans les groupes, ce qui fausse quelque peu le calcul des charges d'enseignements (HETD).

Mme Americi signale qu'une grande partie des augmentations d'HETD correspond à la régularisation des effectifs pour la mise en œuvre des hausses de capacités d'accueil dans le cadre de la loi ORE.

Pour le master « Lettres », une demande d'ouverture d'un parcours-type « Eco-poétique et création » à distance a été réalisée suite à l'obtention d'un financement Amidex.

Par ailleurs, elle ajoute que les modifications concernant le master « Psychologie » sont à supprimer du tableau car elles n'ont pas encore été votées en conseil d'UFR.

Pour la composante FDSP, **M. Collomp** indique que l'affichage anticipé du parcours-type « Etudes législatives » du master « Droit public » pour une ouverture en 2020/2021 sous réserve de l'obtention de la labellisation Erasmus Mundus fait augmenter « artificiellement » les HETD.

Une harmonisation est à réaliser entre les composantes FDSP et FEG concernant la demande d'ouverture de la « Double licence Economie-Gestion/Droit », la FEG ayant demandé l'ouverture d'un parcours-type et la FDSP une option de parcours-type.

Suite à l'ouverture de formations à l'apprentissage à la FEG, certains titres d'options vont être modifiés afin de les adapter au public visé.

Pour le diplôme d'état de docteur en pharmacie, le surcoût en HETD est lié à la saisie de la totalité des effectifs sur toutes les UE y compris les options, sachant que le secteur santé ne s'inscrit pas dans un contexte de soutenabilité en raison du statut particulier des praticiens hospitaliers.

L'augmentation d'HETD du parcours-type « AMNS – Année de mise à niveau scientifique » de l'UFR Sciences est couverte par les moyens alloués dans le cadre de la loi ORE, comme pour le parcours d'accompagnement Réussite Licence de la FDSP. La restructuration du master Physique liée en partie aux échanges internationaux, avec l'Université de Gênes ou le DPI FusionEP, a également engendré une légère hausse d'HETD.

M. Paba, M. Granier, Mme Bonnardel, Mme Lamouroux et M. Georgelin exposent ensuite les compléments d'informations concernant les modifications de l'offre de formation de leur composante respective.

Pour conclure, **M. Collomp** signale qu'une deuxième vague de modifications de l'offre de formation sera à l'ordre du jour de la CFVU de juillet.

M. Devouard et Mme Bonnardel demandent quand ces modifications seront effectuées sur Apogée, puis dans ARES. **Mme Almeras** répond que cette première vague devrait être injectée dans Apogée après approbation en CA du 25 juin et les prochains ajustements présentés en CFVU de juillet, à l'issue du CA du 16 juillet.

Le VP Formation remercie **M. Collomp**, ainsi que les pôles Formation et Pilotage de la DEVE pour l'énorme travail réalisé.

Vote

Sous réserve de la suppression des modifications concernant le master « Psychologie », la CFVU émet un avis favorable à l'unanimité aux ajustements des maquettes des composantes ALLSH, EJCAM, ESPE, FDSP, FEG, IAE, IEP, IMPGT, OSU PYTHEAS, PHARMACIE et SCIENCES pour 2019/2020, présentés en annexe 3 au présent procès-verbal.

Mme Almeras présente ensuite les trois demandes d'ouverture de formations à distances pour 2019/2020 (voir annexe 4) :

- le parcours type « Eco-poétique et création » du master « Lettres » par la composante ALLSH,
- le master 1 « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEFF) » par l'ESPE,
- la licence 1 « Droit » par la FDSP.

Elle rappelle qu'une formation à distance (FAD) doit se conformer au guide de la FAD d'AMU.

Le VP Formation fait part des expertises réalisées sur ces dossiers par Mme Campillo, qui a demandé une précision quant aux plateformes utilisées (y compris le portfolio) concernant la licence 1 « Droit ».

M. Benessiano indique que les cours en ligne de la plateforme de l'UNJF, dont l'accès est libre pour toutes les facultés, sont rarement actualisés. L'enseignement à distance (EAD) proposé par la FDSP ne débute qu'à partir de la deuxième année de la licence « Droit », les étudiants de première année n'ont donc accès qu'aux cours de l'UNJF qui ne correspondent pas aux enseignements délivrés en présentiel. L'idée serait donc de mettre en place un portail « propre » à la FDSP.

Vote

Sous réserve de la précision demandée ci-dessus, la CFVU émet un avis favorable à l'unanimité aux demandes d'ouverture de formations à distance (FAD) des composantes ALLSH, ESPE et FDSP pour 2019/2020, présentées en annexe 4 au présent procès-verbal.

3) Calendriers universitaires des composantes pour 2019/2020 :

o Date de début des inscriptions administratives : rectificatif

Suite à la parution du décret n° 2019-231 du 26 mars 2019, **Mme de Poncins** présente les modifications apportées au cadrage des périodes et modalités d'inscription pour 2019/2020, initialement voté à la CFVU du 8 février dernier (voir annexe 5).

Il s'agit tout d'abord de mettre en cohérence les périodes d'inscription en première année avec les prescriptions du calendrier Parcoursup fixé par le Ministère. Ainsi, le début de ces inscriptions administratives est avancé au 8 juillet à 14 h et elles devront être effectuées :

- avant le 19 juillet 2019 pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 25 mai et le 14 juillet 2019 inclus ;
- avant le 27 août 2019 pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 15 juillet et le 25 août 2019.

Mme de Poncins indique que ces dispositions ont été prises afin de libérer des places pour la phase complémentaire sur Parcoursup.

Et suite à la parution de l'arrêté des droits d'inscription en avril 2019, la possibilité est donnée aux composantes qui le souhaitent de débiter leurs réinscriptions administratives au 1^{er} juillet 2019 (à l'exception des réinscriptions en première année) : les composantes ALLSH, ESPE, FEG, FDSP et Sciences se sont prononcées en ce sens.

Ce cadrage ne sera pas soumis au CA, mais fera l'objet d'un arrêté pris par le président d'AMU.

Vote

Suite à la parution du décret n° 2019-231 du 26 mars 2019, la CFVU émet un avis favorable à l'unanimité aux modifications apportées au cadrage des périodes et modalités d'inscription pour 2019/2020, présentées en annexe 5 au présent procès-verbal.

o Calendrier universitaire de la composante Polytech pour 2019/2020

Mme de Poncins présente le calendrier universitaire de la composante Polytech pour 2019/2020 (voir annexe 6). Elle ajoute que le calendrier de la composante SMPM, qui n'a pas encore été soumis en conseil de composante, sera présenté à la CFVU de juillet.

Vote

La CFVU approuve à l'unanimité le calendrier universitaire de la composante Polytech pour 2019/2020, présenté en annexe 6 au présent procès-verbal.

4) Diplômes d'établissement pour 2019/2020 : demandes de renouvellement, modification, fermeture et tarifs

Mme Almeras précise tout d'abord que les demandes de renouvellement, modification, fermeture des diplômes d'établissement sont récapitulées dans trois tableaux. Un quatrième tableau recense les tarifs des diplômes renouvelés ou modifiés. Un dernier document présente les tarifs d'inscription au module des préparations au DCG et DSCG de la FDSP, et ce pour 2019/2020 (voir annexe 7).

Le VP Formation indique que trente-six créations de diplômes d'établissement seront examinées à la CFVU de juillet.

Mme Almeras rappelle qu'à AMU un diplôme d'établissement est créé par délibération du CA et habilité pour quatre ans. A l'issue de cette durée, son renouvellement doit être sollicité par sa composante.

Dans cette campagne, sur les cent trente diplômes d'établissement concernés, quatre-vingt-six renouvellements ont été proposés par neuf composantes (ALLSH, ESPE, FDSP, FEG, FSS, OSU Phythéas, Polytech, Sciences et SMPM) et par le service du CIPE.

Huit composantes (ESPE, FDSP, FEG, IAE, Odontologie, Pharmacie, Sciences et SMPM) ont demandé quarante-quatre fermetures.

Elle indique que chaque diplôme en renouvellement a fait l'objet d'une expertise administrative réalisée à la DEVE, et plus particulièrement par **Mme de Padua**, qui s'est attachée à vérifier :

- le respect du cadrage AMU adopté en CA du 24 avril 2012 qui définit les formats et critères d'habilitation de ces diplômes ;
- le fait qu'un stage ne peut être proposé que si le volume d'enseignement du diplôme en formation initiale est de 200 h au minimum ;
- le total des heures de la maquette pédagogique ;
- l'existence des modalités de contrôle des connaissances (MCC) ;
- l'approbation par le conseil de composante ;
- le pourcentage d'enseignants titulaires d'AMU requis intervenant dans la formation de 30 % ;
- le rapprochement des effectifs prévisionnels avec les effectifs réalisés sur les trois dernières années et la moyenne de ces effectifs.

Sur les quatre-vingt-six diplômes en renouvellement, **Mme Almeras** ajoute que deux diplômes de la FDSP ne respectent pas le pourcentage d'enseignants titulaires d'AMU requis intervenant dans la formation de 30 % en raison d'enseignements spécifiques qui nécessitent l'intervention de spécialistes.

Six diplômes interuniversitaires de l'UFR SMPM proposent un stage alors que leur maquette est inférieure à 200 h. Deux diplômes sont proposés à tarif très bas en raison du public visé, le DESU « Pédagogie pour l'enseignement supérieur » destiné à des doctorants et le DU « Patients experts – maladies chroniques » à des patients qui vont transmettre leur expérience sur la maladie chronique dont ils sont atteints.

Globalement, la plupart des diplômes d'établissement sont proches du tarif d'équilibre et sont donc autofinancés. Enfin, seize diplômes ont proposé un effectif prévisionnel supérieur aux effectifs constatés ces trois dernières années.

Mme Almeras précise ensuite que les demandes de modifications concernent deux changements d'intitulés et huit demandes d'ouverture en formation initiale de diplômes qui n'étaient jusqu'à présent proposés qu'en formation continue.

Enfin, un autre tableau recense les tarifs globalisés de formation initiale et continue dans le cas d'une première inscription ou d'une deuxième inscription des trois cent cinquante et un diplômes d'établissement en cours d'habilitation et en renouvellement. Les montants de deuxième inscription respectent la proposition de règles de calcul présentée en début de séance.

Les tarifs des diplômes en création seront présentés à la CFVU de juillet.

Mme Lamouroux souhaite rappeler que le FSDIE social n'a pas vocation à rembourser les frais d'inscription à un diplôme d'établissement. **Le VP Formation** abonde dans ce sens sachant que les étudiants en question sont quelquefois incités par le responsable de formation à s'inscrire dans un diplôme d'établissement pour la raison qu'il « complète » leur formation initiale.

M. Valerio demande si les praticiens hospitaliers sont comptabilisés comme du personnel AMU.

Le VP Formation répond qu'ils sont personnels de l'Assistance publique - Hôpitaux de Marseille (AP-HM), mais dans le décompte des personnels intervenant dans un diplôme d'établissement, il est convenu depuis plusieurs années qu'ils doivent être inclus dans les personnels AMU.

Mme Almeras et le VP Formation remercient **Mme de Padua** pour tout le travail réalisé.

Vote

La CFVU émet un avis favorable à l'unanimité aux demandes de renouvellement, modification et fermeture des diplômes d'établissement et à leurs tarifs pour 2019/2020, présentés en annexe 7 au présent procès-verbal.

V VIE ETUDIANTE

1) Signatures de la Charte des associations étudiantes

Le VP Formation précise qu'il ne s'agit pas de modifier la charte des associations de l'Université.

Mme Delorge rappelle qu'une association doit être signataire de cette charte pour pouvoir prétendre à une subvention du FSDIE, comme mentionné dans le règlement du FSDIE.

Considérant le fait que cette charte est méconnue pour la plupart des présidents et trésoriers des associations, elle propose, à partir de la rentrée prochaine, de la faire signer aux responsables associatifs afin qu'ils attestent « avoir pris connaissance de la présente charte des associations étudiantes et du règlement intérieur de la commission pour projets étudiants du FSDIE » (voir annexe 8).

Ils seront ainsi informés des services qui leurs sont offerts et des obligations qui sont les leurs.

2) Projets FSDIE

Mme Lamouroux présente les conclusions de la commission du 28 mai 2019, dernière réunion avant les congés d'été, sur les projets d'initiative étudiante sollicitant le FSDIE (voir annexe 9).

Vingt-et-un projets ont été financés pour un montant d'environ 36 865 euros sur les vingt-trois présentés.

Deux projets récurrents ont reçu un avis défavorable :

- l'un en raison du déséquilibre entre le temps consacré à la formation et celui dédié aux activités ludiques ;
 - l'autre car la commission n'entend plus financer les activités exclusivement ludiques.
- Elle tient à souligner le nombre en augmentation des dossiers présentés cette année.

Vote

La CFVU approuve à l'unanimité les avis de la commissions FSDIE projets du 28 mai 2019, présentés en annexe 9 au présent procès-verbal.

Le VP formation informe les membres de la CFVU que la commission CVEC *ad hoc* s'est réunie le 29 mai dernier afin de réfléchir à la répartition du solde du produit de la CVEC à la hausse par rapport aux prévisions calculées à l'automne dernier sur la base de 60 000 étudiants assujettis à la CVEC et qui étaient de 2 460 000 euros.

En effet, **Mme de Poncins** précise que le nombre des étudiants assujettis comptabilisés était au 15 octobre 2018 de moins de 60 000 étudiants, mais au 31 mars 2019 d'environ 67 800 et finalement au 31 mai 2019 de 67 195, suite aux remboursements d'étudiants inscrits en formation continue qui avaient payé à tort ou de l'IEP.

Le VP Formation indique qu'environ 300 000 euros restent donc à répartir, correspondant aux 7 195 étudiants supplémentaires multipliés par 41 euros, en respectant les pourcentages minimums imposés par la nouvelle réglementation sur la CVEC, qui sont de 30 % du produit total de la CVEC à affecter au FSDIE projets et de 15 % au SIUMPPS.

Ainsi, une fois ces quotas respectés, il reste environ 100 000 euros à répartir lors de la prochaine commission *ad hoc* qui devrait se réunir fin juin ou début juillet. Le financement du brevet premiers secours (PSC1) pour environ cinq cents étudiants est envisagé, ainsi qu'un abondement des budgets des commissions CVEC de campus.

De plus, le reversement par le CROUS pourrait être finalement supérieur aux 41 euros initialement prévus, ce qui est encore à préciser.

A la question de **M. Belhadj** sur la date de mise en place des commissions CVEC de campus dont quelques compositions ont eu du mal à être définies, **Mme de Poncins** répond que certaines commissions de campus se sont réunies, mais suite aux difficultés rencontrées par d'autres, une réunion est organisée le 7 juin avec tous les coordinateurs des campus afin de répondre aux interrogations et d'aider à leur constitution dès que possible.

En parallèle de la charte des associations étudiantes, **M. Collomp** estime que des précisions devraient être apportées sur la procédure pour faire valoir l'engagement étudiant dans le cadre du bonus.

Mme Delorge considère que cette clarification devrait être effectuée dans le tableau des bonus où est bien précisé que ce n'est pas l'association qui fixe les points à attribuer.

Sur ce thème, **M. Granier** indique avoir reçu un tableau pour une cinquantaine d'étudiants avec un avis identique quel que soit leur engagement et n'avoir pas pu déterminer le bonus à accorder.

Le VP Formation confirme que ce sujet serait effectivement à revoir.

L'ordre du jour étant épuisé, le **VP Formation** lève la séance à 16 h 37.

Thierry PAUL, Vice-président Formation

